

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3455

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Remplacement et rénovation des circulations mécaniques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3455**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Remplacement et rénovation des circulations mécaniques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Centre d'échanges de Lyon-Perrache, propriété de la Communauté urbaine de Lyon, est un établissement recevant du public (ERP) de 1ère catégorie ouvert en 1976 dans lequel transitent en moyenne 60 000 personnes par jour. C'est un bâtiment de 6 niveaux, équipé de 27 escaliers mécaniques et de 14 ascenseurs.

Ces équipements datant de 1976 ne répondent plus à la réglementation en vigueur ni à celle concernant l'obligation de mise en accessibilité des ERP au 1er janvier 2015.

En 2006, une étude a été réalisée et évalue leur rénovation à hauteur de 7,28 M€. Compte tenu de l'importance de l'enveloppe financière nécessaire à la rénovation de l'ensemble de ces équipements, il a été décidé, par délibération n° 2007-4444 du Conseil du 15 octobre 2007, de procéder à une individualisation partielle d'autorisation de programme à hauteur de 2 M€ TTC pour réaliser une première tranche de travaux.

Du fait de l'envergure, de la technicité et de la complexité de ces travaux, le Conseil de communauté a approuvé le lancement d'une procédure de dialogue compétitif en 2009, qui a abouti à l'attribution du marché par délibération n° 2011-2412 du Conseil du 12 septembre 2011, avec un découpage des travaux en 4 tranches (une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles). Une adaptation de ces tranches de travaux s'est avérée nécessaire pour prendre en compte l'impact du projet de requalification du pôle d'échange multimodal, tout en veillant à maintenir un niveau de sécurité et de service pour les usagers.

La première tranche de travaux, tranche ferme du marché, estimée à 1 466 050 € HT avant révision des prix, est en cours de réalisation et sera terminée au 1er trimestre 2013.

Il convient donc de pouvoir poursuivre les travaux prévus dans les tranches conditionnelles, à savoir le lancement de la 1ère tranche conditionnelle dès le début 2013, pour un montant en base marché de 1 258 610 € HT. Cette première tranche conditionnelle impactera 11 équipements : 2 ascenseurs, un monte charge et 6 escaliers mécaniques seront remplacés, 2 escaliers mécaniques seront supprimés.

Les 2 autres tranches conditionnelles porteront sur 13 équipements dont 11 escaliers mécaniques et 2 ascenseurs. La 2° tranche conditionnelle fera l'objet d'une nouvelle demande d'individualisation complémentaire courant 2013.

Montage financier de la 1ère phase conditionnelle :

Tranche de travaux	Prestations	Montant révisé (en € TTC)
tranche conditionnelle 1	travaux circulations mécaniques	1 671 000
	travaux annexes	10 000
	prestations intellectuelles (coordination sécurité et protection de la santé -CSPS- contrôle technique)	19 000

L'échéancier financier se présenterait donc sous la forme suivante :

Opération n° 0P08O1499	Total (en € TTC)	2012 (en € TTC)	2013 (en € TTC)	2014 (en € TTC)
autorisation de programme (AP) individualisée en 2007	2 000 000	1 635 000	365 000	-
individualisation complémentaire à allouer en 2013 - Tranche conditionnelle 1	1 700 000		1 000 000	700 000
Total (en € TTC)	3 700 000	1 635 000	1 365 000	700 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du programme de travaux relatif aux remplacements et rénovations des circulations mécaniques du Centre d'échanges de Lyon-Perrache à Lyon 2°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, sur l'opération n° 0P08O1499, pour un montant de 1 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 000 000 € en 2013,
- 700 000 € en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 700 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.